

## Contrôles - Corrections

### D1 - Vérifier le travail effectué et corriger les défauts

<b>Public cible</b>	Parcours AFP (art.32), encadrement services exploitation
<b>Prérequis</b>	Connaissance des techniques de base du métier Avoir suivi les modules B1 parcours art.32
<b>Durée</b>	1/2 journée
<b>Horaires</b>	4 heures
<b>Objectifs</b>	Pouvoir mettre en application des phases de contrôle / autocontrôle à chaque étape d'une prestation et ce au regard du cahier des charges ainsi que des attentes clients tout en prenant en compte les prescriptions en matière de protection de l'environnement, protection de la santé, sécurité au travail et hygiène.
<b>Validation de la formation</b>	Une <b>attestation de suivi de module</b> sera délivrée par l'Ecole Genevoise de la Propreté aux personnes ayant suivi la totalité de la formation.
<b>Contenu du module</b>	➤ <b>Le contrôle</b>
<b>Méthodes pédagogiques</b>	<b>Approche</b> théorique, mise en situation professionnelle et retours d'expériences.  Méthode pédagogique active et participative.
<b>Inscription</b>	Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY</li> <li>▪ Par email : <a href="mailto:info@coledelaproprete.ch">info@coledelaproprete.ch</a></li> <li>▪ Sur internet : <a href="https://coledelaproprete.ch">https://coledelaproprete.ch</a></li> </ul> (12 participants maximum)